



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Bulletin officiel n°5 du 4 février 2016

SOMMAIRE

Enseignement supérieur et recherche

Fondation partenariale

Autorisation de modification des statuts de la « Fondation de l'université Joseph Fourier »
arrêté du 15-12-2015 (NOR : MENS1600039A)

Titres et diplômes

Liste des candidats admis à la session 2015 de l'examen en vue de l'obtention du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement
liste du 10-12-2015 (NOR : MENS1600029K)

Enseignements secondaire et supérieur

Titres et diplômes

Attribution du grade de licence aux titulaires du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et aux titulaires du diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale
décret n° 2016-21 du 14-1-2016 - J.O. du 16-1-2016 (NOR : MENS1529734D)

Classes préparatoires

Thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique
- session des concours 2017
arrêté du 11-1-2016 (NOR : MENS1600030A)

Classes préparatoires

Thème des travaux d'initiative personnelle encadrés en mathématique et physique, physique et chimie, physique et sciences de l'ingénieur, physique et technologie, technologie et sciences industrielles, technologie, physique et chimie, biologie, chimie, physique et sciences de la Terre et technologie-biologie - année universitaire 2016-2017
arrêté du 11-1-2016 (NOR : MENS1600031A)

Personnels

Tableau d'avancement

Accès à la hors-classe des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers pour l'année 2015
arrêté du 12-1-2016 (NOR : MENH1600043A)

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
arrêté du 8-12-2015 - J.O. du 16-01-2016 (NOR : MENI1529744A)

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique
arrêté du 18-1-2016 (NOR : MENR1600050A)

Nomination

Directeur général des services de l'université Paris-Sorbonne (groupe II)
arrêté du 11-1-2016 (NOR : MENH1600032A)

Nomination

Directeur général des services de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (groupe III)
arrêté du 18-1-2016 (NOR : MENH1600046A)

Nomination

Directeur général des services de la communauté d'universités et établissements (Comue) Lille Nord de France (groupe III)
arrêté du 18-1-2016 (NOR : MENH1600047A)

Nomination

Directeur général des services (DGS) de l'université Lille 3 sciences humaines et sociales (groupe II)
arrêté du 18-1-2016 (NOR : MENH1600049A)

Nomination

Médiateur académique
arrêté du 28-1-2016 (NOR : MENB1600061A)

Informations générales

Recrutement

Appel à candidature pour le recrutement d'inspecteurs généraux de l'éducation nationale
avis du 22-1-2016 (NOR : MENI1600060V)

Appel à candidature

Programme d'échange franco-allemand d'assistants parlementaires stagiaires à Berlin (2016-2017)
avis du 2-2-2016 (NOR : MENC1600071V)

Enseignement supérieur et recherche

Fondation partenariale

Autorisation de modification des statuts de la « Fondation de l'université Joseph Fourier »

NOR : MENS1600039A
arrêté du 15-12-2015
MENESR - DGESIP B1-3

Par arrêté du recteur de l'académie de Grenoble, chancelier des universités, en date du 15 décembre 2015, les modifications des statuts de la fondation partenariale « Fondation de l'université Joseph Fourier » sont autorisées. Elle est désormais dénommée « Fondation Grenoble Alpes ». Les statuts modifiés de cette fondation partenariale peuvent être consultés auprès des services du rectorat de l'académie de Grenoble.

Enseignement supérieur et recherche

Titres et diplômes

Liste des candidats admis à la session 2015 de l'examen en vue de l'obtention du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement

NOR : MENS1600029K
liste du 10-12-2015
MENESR - DGESIP A1-3

Sur proposition du jury datée du 10 décembre 2015, sont admis à la session 2015 de l'examen en vue de l'obtention du diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique :

Guillaume Alirol

Rémi André

Monsieur Charlie Baudoin

Jean-Philippe Boissavy

Albin Cogny

Davy Dromard

Franck Egesipe

Christelle Favauge

Stéphanie Fournie

Louis Lenhardt

Vincent Liot

Sébastien Lognone

Christelle Maleysson

Benjamin Minot

Pierre Monscourt

David Ozfidan

Thierry Payan

Mélanie Picchio

Pauline Roblin

Mathieu Sahuc

Sébastien Trouve

Enseignements secondaire et supérieur

Titres et diplômes

Attribution du grade de licence aux titulaires du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et aux titulaires du diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale

NOR : MENS1529734D

décret n° 2016-21 du 14-1-2016 - J.O. du 16-1-2016

MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 612-1, L. 613-1, D. 612-32-1 à D. 612-32-4, D. 613-1 à D. 613-5, D. 636-48 à D. 636-67 ; code de la santé publique, notamment articles D.4351-7 et suivants ; avis du Haut Conseil des professions paramédicales du 29-6-2015 ; avis du CSE du 2-7-2015 ; avis du Cneser du 7-7-2015

Publics concernés : étudiants et personnels des lycées comportant des sections de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS IMRT) et des instituts de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale (Ifmem).

Objet : attribution du grade de licence aux titulaires du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS IMRT) et aux titulaires du diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale (DE Merm).

Entrée en vigueur : le décret s'applique aux étudiants obtenant le DTS IMRT à compter de la session 2015, ainsi qu'aux étudiants obtenant le DE Merm à compter de la session 2015 et ayant entrepris leur formation à compter de la rentrée universitaire 2012.

Notice : le texte confère le grade de licence aux titulaires du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et aux titulaires du diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale. L'obtention de l'un de ces diplômes permet dès lors au titulaire de faire valoir une certification au grade de licence.

Références : le décret et la partie réglementaire du code de l'éducation, modifiée par le présent décret, peuvent être consultés sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Article 1 - Le livre VI de la partie réglementaire du code de l'éducation est modifié comme suit :

1° Après le cinquième alinéa de l'article D. 612-32-2, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« 4-1° Du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ; »

2° L'article D. 636-69 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« 3° Diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale (disposition applicable aux étudiants ayant entrepris leurs études à compter de la rentrée de septembre 2012). »

Article 2 - La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et le secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 14 janvier 2016

Manuel Valls

Par le Premier ministre :

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Najat Vallaud-Belkacem

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Marisol Touraine

Le secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Thierry Mandon

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires

Thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique - session des concours 2017

NOR : MENS1600030A
arrêté du 11-1-2016
MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêté du 3-7-1995 modifié ; avis du CSE du 10-12-2015 ; avis du Cneser du 17-12-2015

Article 1 - En vue de la session des concours 2017, la seconde partie du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, porte sur l'étude du thème suivant :
« **Droit et responsabilité sociétale de l'entreprise** ».

La période de référence pour le suivi de l'actualité juridique liée à ce thème s'étend du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Article 2 - L'arrêté du 5 janvier 2015 fixant le thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, en vue de la session des concours 2016, est abrogé à l'issue de la session des concours 2016.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 11 janvier 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires

Thème des travaux d'initiative personnelle encadrés en mathématique et physique, physique et chimie, physique et sciences de l'ingénieur, physique et technologie, technologie et sciences industrielles, technologie, physique et chimie, biologie, chimie, physique et sciences de la Terre et technologie-biologie - année universitaire 2016-2017

NOR : MENS1600031A
arrêté du 11-1-2016
MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; arrêté du 11-3-1998 modifié ; arrêté du 3-5-2005 modifié ; avis du CSE du 10-12-2015 ; avis du Cneser du 17-12-2015

Article 1 - Le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année, affectées ou non d'une étoile, des voies : mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), technologie-biologie (TB) est fixé pour l'année scolaire 2016-2017 conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - L'arrêté du 26 janvier 2015 fixant le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année, affectées ou non d'une étoile, des voies : mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), technologie-biologie (TB) pour l'année scolaire 2015 - 2016, est abrogé à compter de la rentrée 2016.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 11 janvier 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Annexe

1. Rappel d'un des objectifs de formation des travaux d'initiative personnelle encadrés (Tipe) : initiation à la démarche de recherche

Lors des travaux d'initiative personnelle encadrés, l'étudiant a un travail personnel à effectuer, qui le met en situation de responsabilité. Cette activité est en particulier une initiation et un entraînement à la démarche de recherche scientifique et technologique dont chacun sait que les processus afférents sont nombreux et variés.

L'activité de Tipe doit amener l'étudiant à se poser des questions avant de tenter d'y répondre. En effet, le questionnement préalable à l'élaboration ou à la recherche des solutions est une pratique courante des scientifiques. La recherche scientifique et technologique conduit à l'élaboration d'objets de pensée et d'objets réels, qui participent au processus permanent de construction qui va de la connaissance à la conception voire à la réalisation, et portent le nom d'inventions, de découvertes et d'innovations scientifiques et technologiques. La mise en convergence de travaux de recherche émanant de plusieurs champs disciplinaires assure le progrès des connaissances et permet des avancées dans l'intelligibilité du monde réel.

2. Intitulé du thème Tipe pour l'année scolaire 2016-2017

Pour l'année 2016-2017 le thème Tipe commun aux filières BCPST, MP, PC, PSI, PT, TB, TPC et TSI est intitulé **Optimalité : choix, contraintes, hasard**.

3. Commentaires

Le travail de l'étudiant en Tipe doit être centré sur une véritable démarche de recherche scientifique et technologique réalisée de façon concrète. L'analyse du réel, de faits, de processus, d'objets, etc., doit permettre de dégager une problématique en relation explicite avec le thème proposé. La recherche d'explications comprend une investigation mettant en œuvre des outils et méthodes auxquels on recourt classiquement dans tout travail de recherche scientifique (observations, réalisation pratique d'expériences, modélisations, formulation d'hypothèses, simulations, validation ou invalidation de modèles par comparaison au réel, etc.). Cela doit amener l'étudiant à découvrir par lui-même, sans ambition excessive, mais en sollicitant ses capacités d'invention et d'initiative.

4. Contenus et modalités

L'adéquation du sujet choisi par l'étudiant au thème de l'année s'opérera par l'une ou plusieurs des trois entrées proposées : choix, contraintes, hasard.

Le travail fourni conduit à une production personnelle de l'étudiant - observation et description d'objets naturels ou artificiels, traitement de données, mise en évidence de phénomènes, expérimentation, modélisation, simulation, élaboration, etc. - réalisée dans le cadre du sujet choisi adhérent au thème.

Cette production ne peut en aucun cas se limiter à une simple synthèse d'informations collectées, mais doit faire ressortir une « valeur ajoutée » apportée par le candidat.

Les étudiants effectuent ces travaux en petits groupes d'au maximum cinq étudiants ou de façon individuelle. Dans le cas d'un travail collectif, le candidat doit être capable à la fois de présenter la philosophie générale du projet, et de faire ressortir nettement son apport personnel à cette œuvre commune.

5. Compétences développées

Les Tipe permettent à l'étudiant de s'enrichir du contact de personnalités physiques extérieures au lycée (industriels, chercheurs, enseignants, etc.), de montrer ses capacités à faire preuve d'initiative personnelle, d'exigence et d'esprit critique, d'approfondissement et de rigueur, de rapprocher plusieurs logiques de raisonnement et de recherche scientifique et technologique, par exemple par un décloisonnement des disciplines.

Ils permettent à l'étudiant de développer des compétences telles que :

- identifier, s'appropriier et traiter une problématique explicitement reliée au thème ;
- collecter des informations pertinentes (Internet, bibliothèque, littérature, contacts industriels, visites de laboratoires, etc.), les analyser, les synthétiser ;
- réaliser une production ou une expérimentation personnelle et en exploiter les résultats ;
- construire et valider une modélisation ;
- communiquer sur une production ou une expérimentation personnelle.

Personnels

Tableau d'avancement

Accès à la hors-classe des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers pour l'année 2015

NOR : MENH1600043A

arrêté du 12-1-2016

MENESR - DGRH A2-2

Vu décret n° 88-651 du 6-5-1988 modifié ; avis émis par la CAPN compétente à l'égard des professeurs de l'Ensam dans sa séance du 10-12-2015

Article 1 - Les professeurs de l'Ensam, désignés ci-après, sont inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe de leur corps au titre de l'année 2015 :

N° d'inscription	Nom-prénom	Établissement
1	Christian Pages	Eni de Saint-Étienne
2	Pierre Gouelo	Université Bretagne-Sud (IUT de Lorient)
3	Monsieur Frédéric Barrios	Université de Toulouse-1 (IUT de Rodez)
4	Monsieur Dominique Nardi	Université de Lorraine (IUT de Nancy-Brabois)
5	Isabelle Moulard	Université de Saint-Étienne (IUT de Saint-Étienne)
6	Monsieur Daniel Arreguy	Eni de Tarbes
7	Jean-Marc Meurville	Ensam Paris
8	Monsieur Pascal Vaxiviere	Université de Lorraine

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 12 janvier 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR : MENI1529744A

arrêté du 8-12-2015 - J.O. du 16-01-2016

MENESR - SASIG

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 décembre 2015, Marc Buissart, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1re classe, est admis, par recul de limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 13 juin 2016.

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

NOR : MENR1600050A

arrêté du 18-1-2016

MENESR - DGRI - SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, en date du 18 janvier 2016 sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique :

- En qualité de représentant de l'État :
 - Désigné par le ministre chargé de l'économie numérique : Olivier Grumelard, membre titulaire, en remplacement de Benoît Formery.
- En qualité de personnalité scientifique désignée par le ministre chargé de la recherche :
 - Monsieur Michel Bidoit, en remplacement de Philippe Baptiste, démissionnaire.
- En qualité de personnalité choisie parmi les utilisateurs des technologies relevant du champ de compétences de l'établissement désignée par le ministre chargé de l'industrie :
 - Jehanne Savi-Bascle, en remplacement de Nadine Foulon-Belkacémi, démissionnaire.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général des services de l'université Paris-Sorbonne (groupe II)

NOR : MENH1600032A
arrêté du 11-1-2016
MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 11 janvier 2016, Christine Arnulf-Koechlin est nommée dans l'emploi de directeur général des services de l'université Paris-Sorbonne (groupe II), pour une première période de cinq ans, du 1er février 2016 au 31 janvier 2021.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général des services de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (groupe III)

NOR : MENH1600046A
arrêté du 18-1-2016
MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 18 janvier 2016, Nadine Tabone est nommée dans l'emploi de directeur général des services de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (groupe III) pour une première période de cinq ans, du 1er février 2016 au 31 janvier 2021.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général des services de la communauté d'universités et établissements (Comue) Lille Nord de France (groupe III)

NOR : MENH1600047A

arrêté du 18-1-2016

MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 18 janvier 2016, Marie-Line Monnier est nommée dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de la communauté d'universités et établissements (Comue) Lille Nord de France (groupe III), pour une première période de cinq ans, du 1er février 2016 au 31 janvier 2021.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général des services (DGS) de l'université Lille 3 sciences humaines et sociales (groupe II)

NOR : MENH1600049A

arrêté du 18-1-2016

MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 18 janvier 2016, Monsieur Frédéric Desprès est nommé dans l'emploi de directeur général des services de l'université Lille 3 sciences humaines et sociales (groupe II), pour une première période de cinq ans, du 1er février 2016 au 31 janvier 2021.

Mouvement du personnel

Nomination

Médiateur académique

NOR : MENB1600061A
arrêté du 28-1-2016
MENESR - médiateur

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 23-10-1 et D. 222-40 ; décret n° 2014-133 du 17-2-2014 ; arrêté du 1-7-2015 ; sur proposition du médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Article 1 - Marylène Brare est nommée médiateur académique de l'académie d'Amiens à compter du 22 février 2016.

Article 2 - Le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Claude Bisson-Vaivre

Informations générales

Recrutement

Appel à candidature pour le recrutement d'inspecteurs généraux de l'éducation nationale

NOR : MENI1600060V

avis du 22-1-2016

MENESR - SASIG

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche conformément aux dispositions des articles 7, 8 et 9 du décret n° 89-833 du 9 novembre 1989 modifié relatif au statut particulier des inspecteurs généraux de l'éducation nationale, recrute onze inspecteurs généraux de l'éducation nationale pour les profils suivants :

Profil n° 1 : Sciences et technologies du vivant, de la santé et de la Terre

Profil n° 2 : Économie et gestion

Profil n° 3 : Éducation physique et sportive

Profil n° 4 : Enseignement primaire

Profil n° 5 : Établissements et vie scolaire

Profil n° 6 : Histoire et géographie

Profil n° 7 : Langues vivantes : spécialité anglais

Profil n° 8 : Langues vivantes : spécialité espagnol

Profil n° 9 : Langues vivantes : spécialité italien

Profil n° 10 : Physique-chimie

Profil n° 11 : Sciences et techniques industrielles

L'exercice des missions de l'inspection générale exige des candidats qu'ils aient atteint un haut niveau d'expertise dans leur discipline ou spécialité et qu'ils possèdent la meilleure connaissance possible de l'institution éducative et des différents niveaux d'enseignement, de l'école aux formations post-baccalauréat.

Pourront notamment être prises en compte dans l'examen des candidatures les expériences acquises aux niveaux français, européen et international dans divers domaines tels que :

- l'évaluation d'établissements ou autres structures, de formations, de pratiques et méthodes d'enseignement ;
- la participation à des actions pédagogiques relevant de plusieurs champs disciplinaires ;
- la recherche pédagogique, les pratiques innovantes et les technologies d'information et de communication ;
- les relations partenariales avec d'autres institutions, ministères, collectivités territoriales, milieux professionnels et les entreprises ;
- l'implication dans des activités associatives complétant ou prolongeant la mission de réussite éducative du système scolaire.

En fonction du profil choisi, une attention particulière peut être accordée à l'expertise acquise dans la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences, dans le domaine de l'enseignement primaire, dans celui de l'accompagnement personnalisé des élèves ainsi que dans la formation initiale et continue des professeurs.

De même, cette attention peut être accordée à l'excellence académique et scientifique acquise notamment lors d'activités universitaires et de recherche.

Les conditions réglementaires requises pour faire acte de candidature sur ces postes à profil sont ainsi définies à l'article 8 du décret du 9 novembre 1989 mentionné ci-dessus :

« Les inspecteurs généraux de l'éducation nationale sont choisis parmi les fonctionnaires titulaires de catégorie A, justifiant de dix années de services effectifs en cette qualité dans l'éducation nationale et remplissant l'une des conditions suivantes :

a) être titulaire du doctorat d'État, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches, de l'agrégation ou d'un titre reconnu équivalent et inscrit à cet effet sur une liste de diplômés arrêtée par le ministre ;

b) avoir atteint au moins l'indice brut 901 dans l'échelonnement de leur corps d'origine.

Ils doivent, en outre, avoir enseigné pendant cinq années au moins, soit à temps complet, soit au titre de leur activité principale. »

Il est précisé par ailleurs que la résidence administrative des inspecteurs généraux de l'éducation nationale est fixée à Paris, résidence à partir de laquelle s'organisent principalement leurs missions et leurs déplacements.

Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants (*feuillet*s uniquement recto) :

- 1 - une lettre motivant la candidature sur le profil concerné (*limitée à 2 pages*) ;
- 2 - une notice individuelle du modèle joint en annexe ;
- 3 - un état des services ;
- 4 - un curriculum vitae (*limité à 2 pages*) ;
- 5 - une liste des travaux et publications (*limitée à 4 pages*) ;
- 6 - le cas échéant, des rapports d'inspection et appréciations d'autorités hiérarchiques.

Ce dossier devra être exclusivement adressé *par voie postale* à : Monsieur le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale - Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - 110, rue de Grenelle - 75357 Paris SP 07.

La date limite d'envoi des dossiers est impérativement fixée au 3 mars 2016 inclus (le cachet de la Poste faisant foi).

↳ *Annexe*

Fonctions ou emploi actuellement exercés :

Établissement d'exercice :

Précédente(s) candidature(s) - *indiquer l'année* - :

Informations générales

Appel à candidature

Programme d'échange franco-allemand d'assistants parlementaires stagiaires à Berlin (2016-2017)

NOR : MENC1600071V

avis du 2-2-2016

MENESR - DREIC B2

Mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'Assemblée nationale, l'Office allemand d'échanges universitaires (Daad), l'université Humboldt de Berlin et le Deutsche Bundestag, le programme d'échange franco-allemand d'assistants parlementaires stagiaires offre à cinq étudiants français la possibilité d'effectuer un séjour de dix mois à Berlin. Il comporte une période d'études à l'université Humboldt, puis un programme d'activités au Bundestag comprenant un stage de trois mois auprès d'un parlementaire allemand.

Conditions de candidature

- être de nationalité française ;
- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- être titulaire de la licence ou d'un diplôme de niveau équivalent au moment du dépôt de candidature ;
- attester d'une très bonne maîtrise de la langue allemande à l'écrit et à l'oral (niveau souhaité : C1 du cadre européen commun de référence pour les langues) ;
- avoir séjourné un temps significatif dans un pays germanophone dans le cadre d'études ou de stages ;
- avoir de solides connaissances sur le rôle et le fonctionnement des institutions politiques tant allemandes et françaises qu'européennes, sur l'actualité politique des deux pays, ainsi que sur les relations franco-allemandes ;
- connaître l'essentiel du droit constitutionnel et du droit électoral des deux pays. La lecture d'un ouvrage sur les systèmes politiques français et allemand est vivement conseillée.

Durée et déroulement du programme : du 1er octobre 2016 au 31 juillet 2017

- octobre-février : période d'études à l'université Humboldt de Berlin ;
- mars-juillet : programme d'activités au Bundestag comprenant un stage de trois mois auprès d'un parlementaire allemand.

Conditions de séjour

Les stagiaires bénéficient, pour la durée de leur séjour, d'une bourse du Daad d'un montant mensuel de 500 € s'ils optent pour le logement qui est mis à leur disposition par l'université, ou de 800 € s'ils se logent par eux-mêmes.

Modalités de dépôt des candidatures

Les étudiants intéressés sont invités à saisir leur candidature en ligne sur le site www.enseignementsup-recherche.gouv.fr (rubrique « Europe et international » / « Appels à propositions Europe et international ») avant le 14 mars 2016 minuit.

À défaut, et en cas d'impossibilité majeure, ils peuvent demander un formulaire papier à l'adresse suivante : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Dreic B2, « Programme d'échange franco-allemand d'assistants parlementaires stagiaires » - 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07.

Ce formulaire dûment rempli devra parvenir à cette adresse le 14 mars 2016 au plus tard.

Au terme d'une première sélection sur dossiers, les candidats retenus seront invités à se présenter à Paris à un entretien en langue allemande et en langue française devant la commission franco-allemande de sélection au mois de mai 2016.

Les stagiaires retenus seront pris en charge par les autorités allemandes.